

## Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Comparabilité et continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au **31/12/2020** ont été établis conformément aux règles comptables françaises selon les prescriptions du règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application de ce règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'association a choisi la méthode rétrospective.

## Complément d'information relatif au bilan et compte de résultat

### Tableau des provisions et dépréciations inscrites au bilan (En euros)

Nature des provisions	Valeur début	Augment. Dotations	Diminutions Reprises	Valeur fin
Dépréciation des clients				
Autres dépréciations				
<b>Total Général</b>				
Dont dotations et reprises d'exploitation				
Dont dotations et reprises financières				

### Les Immobilisations financières (En euros)

Etat des immo. financières	Valeur début	Augment.	Diminutions	Valeur fin
Autres participations (SA SEMPA)	152			152
<b>Total Général</b>	<b>152</b>			<b>152</b>

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### Les CREANCES et les DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
De l'actif Circulant :				
- Clients douteux				
- Autres Créances Clients	6 192	6 192		
- Taxe sur la valeur ajoutée	6 962	6 962		
- Autres impôts, taxes et assim.				
- Etat et autres coll. publiques				
- Débiteurs divers	4 200	4 200		
- Charges constatées d'avance (Exploitation)	70	70		
<b>Total Général</b>	<b>17 424</b>	<b>17 424</b>		

**ASSOCIATION SPORTIVE MOTOCYCLISTE ARMAGNAC-BIGORRE**  
**NOTES ET COMMENTAIRES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2020**

<b>Etat des DETTES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>A plus de 5ans</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	21 463	21 463		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 443	1 443		
Autres impôts et taxes	150	150		
Autres dettes	9 185	9 185		
Produits constatés d'avance (Exploitat°)	6 180	6 180		
<b>Total Général</b>	<b>38 421</b>	<b>38 421</b>		

**Les produits à recevoir**

<b>Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan suivants :</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Autres créances	3 200	-
Disponibilités	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**Les charges à payer**

<b>Charges à payer incluses dans les postes de bilan suivants :</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 860	1 800
Dettes fiscales et sociales	150	190
Autres dettes	9 185	11 000
<b>Total</b>	<b>11 195</b>	<b>12 990</b>

Le poste « Autres Dettes » au passif du bilan au 31.12.2020 concerne la provision du championnat club.

**. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président en date du 14 Janvier 2021.**